LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DPMP 6 - Amendement 01 :

Signataires : Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:
Les articles 1 et 2 sont supprimés.

Exposé des motifs :
Le présent amendement vise à supprimer la subvention de 47 000 euros attribuée à l'association Groupe SOS Solidarités pour le projet « Poursuite des chantiers TAPAJ de ramassage d'encombrants dans le 18e arrondissement ».

Le Nouveau Paris Populaire rappelle son attachement aux politiques de réduction des risques, d'accompagnement social, d'insertion des jeunes en grande précarité et de soutien aux personnes usagères de drogues. Ces politiques sont indispensables et doivent relever d'un véritable service public de proximité, humain, stable, doté de moyens pérennes et construit avec les associations de terrain.

Mais cet objectif ne saurait justifier la concentration croissante des financements publics au bénéfice du Groupe SOS, devenu au fil des années un acteur hégémonique dans de nombreux champs de l'action publique : santé, médico-social, insertion, jeunesse, logement, solidarité, dépendance, culture, handicap ou encore prévention.

Par sa taille, sa stratégie de croissance externe et sa capacité à répondre massivement aux appels à projets, le Groupe SOS tend progressivement à se substituer aux pouvoirs publics et aux associations de proximité, au point d'être régulièrement présenté comme un véritable « opérateur privé de l'État ».

Cette concentration fragilise le tissu associatif local, réduit la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire et favorise une logique de quasi-monopole dans la mise en œuvre de politiques publiques pourtant fondées sur le pluralisme associatif, l'ancrage territorial, la proximité avec les personnes concernées et la participation directe des usager·es.

Le projet TAPAJ poursuit un objectif utile : permettre à des jeunes en grande précarité d'accéder à une activité rémunérée, à un accompagnement social et à une remobilisation progressive vers les dispositifs de droit commun. Mais une telle politique ne doit pas devenir un nouveau champ d'expansion pour un grand opérateur déjà omniprésent dans les politiques sociales et médico-sociales.

Dans le 18e arrondissement, les besoins sont considérables en matière de prévention spécialisée, de réduction des risques, d'accompagnement des jeunes, de présence

éducative de rue et d’insertion. Ces missions doivent prioritairement renforcer les structures locales, les équipes de terrain, les associations historiquement implantées dans les quartiers populaires et les services publics municipaux.